

Dossier de Mécénat

Devenez Mécène !

En 2026 : Soutenez « Hier, un village »



Sommaire

Présentation de l'association	3
Pourquoi devenir mécène ?	5
Comment devenir mécène ?	6
Nous contacter et faire un don	7

Présentation de l'association

« Hier, un village » est **une association reconnue d'intérêt général**, elle propose depuis plus de 40 ans un **spectacle son et lumière à Flagnac**, qui met en valeur la vie paysanne dans les années 1920/1930. C'est un spectacle reconnu comme un **évènement incontournable** dans le paysage estival aveyronnais.

HIER UN VILLAGE EN QUELQUES CHIFFRES

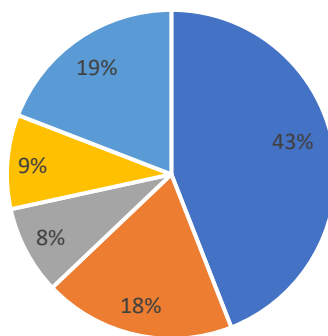


Flagnac – Département de l'Aveyron et Région Occitanie

SON BUDGET EN 2026

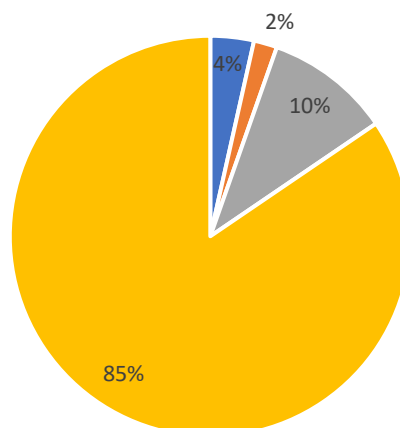
Budget annuel de fonctionnement (HT)	356 000€
Montant des investissements prévus en 2026	25 000€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : prévisionnel 2026 = 356 000 €



- FRAIS TECHNIQUES
- FRAIS DE PERSONNEL
- PROMOTION / PUBLICITE
- AVANT-SPECTACLE + BUVETTE
- DIVERS (dont assurances et SACEM)

RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT



- SUBVENTIONS PUBLIQUES
- PARTENARIATS PRIVES
- RECETTES AVANT-SPECTACLE BUVETTE
- ENTREES

Pourquoi devenir mécène ?

Afin que le spectacle « Hier, un village » perdure dans le paysage touristique et culturel aveyronnais, apportez votre pierre à l'édifice : devenez mécène !

- **Pour encourager l'association « Hier, un village » dans :**



Sa capacité à mettre en valeur **la ruralité et son dynamisme**



Sa volonté d'utiliser **les technologies d'aujourd'hui**



Son désir de répondre **aux enjeux actuels.**



- **Pour vous permettre de bénéficier des avantages du mécénat**

DÉFISCALISATION

Une réduction d'impôt de 60 % du montant du don

(Dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du CA HT, mais pouvant être reportés sur cinq exercices)

REMERCIEMENTS

Des contreparties au mécénat sont autorisées (communication, événementiel, etc.) dans la limite de 25 % du montant du don

AUTRES AVANTAGES

Ancrage territorial

- Incarnation des valeurs de l'entreprise
- Communication interne et externe

Comment devenir mécène ?

CONTRIBUEZ COMME VOUS LE SOUHAITEZ

La procédure de mécénat s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions fiscales prévues par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat.

MÉCÉNAT FINANCIER	Don financier : défiscalisation de 60 % sur votre participation.
MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE	Prestation de service : défiscalisation de 60 % sur votre estimation du prix de revient.
MÉCÉNAT EN NATURE	Don de matériel, de matériaux ou de fournitures : défiscalisation de 60 % sur la valeur vénale HT.

**Vous choisissez le montant du don que vous souhaitez faire
= MÉCÉNAT LIBRE**

Contrepartie :

- 25% du montant de votre don sera converti en place saison 2026.

Exemple avec un don de 1000€

- Votre don **1000€**
- Réduction d'impôt 600€
- Valorisation des contreparties 250€
 - soit **11 places adultes saison 2026**
- Coût net de votre don = **150€**

Si vous le souhaitez, le logo de votre entreprise apparaîtra sur notre site internet rubrique « Nos partenaires ». Veuillez également noter que **votre don peut être totalement anonyme.**

Nous contacter et faire un don

Concrétisez votre démarche de don :

Contactez-nous :

Tous les jours de la semaine de 9H à 12h et de 14H à 16H30

ASSOCIATION HIER, UN VILLAGE
83 route de la planque
12300 FLAGNAC

Tél : 05.65.64.09.92

Mail : contact@hierunvillage.com

Votre interlocutrice Marie FELZINES – assistante de direction.

Faire un don par chèque :

A l'ordre de « Association Hier, un village »

Et à adresser à HIER UN VILLAGE - 83 route de la planque - 12300 FLAGNAC

Faire un don par virement :

IBAN - **FR76 1120 6000 2900 0260 3258 037**

BIC – **AGRIFRPP812**

À la suite de votre don, **nous vous délivrerons un reçu fiscal**, qui ouvre droit à une réduction fiscale. Pour en bénéficier, vous devrez simplement déclarer les dons versés à l'administration fiscale lors de votre déclaration de résultat, sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt 2069-RCI-SD